

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT RMU-2021-03

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 2 octobre 2023, a adopté le règlement numéro RMU-2021-03 portant le titre de :

RÈGLEMENT RMU-2021-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT UNIFORMISÉ NUMÉRO RMU-2021 RELATIF À LA SÉCURITÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE CE 10^E JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS.

La greffière adjointe,

Nicole Richard